

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/06-341-120 du 30/01/06

PRIX DES DROITS DE L'HOMME RENE CASSIN 2005-2006

Destinataires : Etablissements du second degré publics et privés sous contrat (Collèges, LP, EREA, Lycées

Affaire suivie par : Cécile HORDERN - Tel : 04 42 95 29 75 - Fax : 04 42 95 29 71

J'attire votre attention sur le Prix des droits de l'Homme - René Cassin 2005-2006 dont l'organisation est parue au BO n° 16 du 21 Avril 2005.

Ce concours, créé en 1988, permet aux élèves de collèges et de lycées de mener une réflexion sur un thème relatif aux **Droits de l'Homme**.

Il est **ouvert**, à tous les **élèves** de collèges, de lycées d'enseignement général et technologique et de lycées professionnels des établissements publics et privés sous contrat et des établissements français à l'étranger.

Ce prix récompense :

- une production d'un groupe d'élèves réalisé sous la forme d'un dossier collectif dont la présentation peut être très diverse (mémoire, CD-ROM, site Internet, panneaux d'exposition, etc...) élaboré si possible dans le cadre d'un projet éducatif dans le projet d'établissement. Le thème choisi pour l'année 2005-2006 est le suivant : **"Internet : chance ou danger pour les droits de l'Homme ? "**
- une opération mise en œuvre par un établissement scolaire (une classe, plusieurs classes, tous les élèves de l'établissement) dans le domaine de la promotion et de la mise en œuvre d'actions concrètes pour la défense des droits de l'Homme (les réalisations au titre de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage s'inscrivent dans ce volet, conformément à la circulaire n° 2005-172 du 2 novembre 2005 cf BO n°41 du 10 novembre 2005)
Un prix spécial récompensera ces démarches d'établissement.

Le prix des droits de l'Homme est décerné par un jury national.

Les travaux devront être envoyés entre le **20 et le 29 avril 2006** au Rectorat - Service Vie Scolaire.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.